

Appel de candidatures

**Emplois occasionnels (2 postes de 35 heures/semaine - sans possibilité de prêt de service)
(Contrat du 17 août 2009 au 9 juillet 2010 - possibilité de renouvellement)**

École nationale de police du Québec

INSTRUCTRICE OU INSTRUCTEUR EN TIR (901)

36 434 \$ à 60 724 \$

CONCOURS N^o : 0906-05

Attributions :

Sous la responsabilité du coordonnateur en tir, la personne titulaire prépare et diffuse la matière à enseigner, elle collabore aux activités d'encadrement et d'évaluation des apprentissages et elle effectue certaines recherches dans le cadre de sa spécialité. Elle participe à la démarche de formation des policiers qui fréquentent l'École et elle contribue activement au développement de la matière enseignée.

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques policières ou dans une autre discipline pertinente à l'emploi. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par deux (2) années d'expérience pertinente à l'emploi.
- Posséder cinq (5) années d'expérience ayant permis l'acquisition et la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques liées à la manipulation des armes à feu.
- Avoir deux (2) années d'expérience liée à l'enseignement théorique et pratique de l'utilisation et de la manipulation du pistolet.
- Avoir une connaissance de l'utilisation d'un simulateur de tir est un atout.
- Être en bonne condition physique (l'École peut exiger un examen médical et un examen de condition physique préalable à l'embauche).
- Avoir une connaissance de la *Loi sur les armes à feu*, du Code de déontologie des policiers du Québec et de la *Loi sur la police* (L.Q. 2000, c. 12).

Profil de la personne recherchée :

La personne recherchée doit exercer un bon leadership et faire preuve de jugement. Elle doit s'engager à respecter les stratégies pédagogiques, les règles et les valeurs de l'École. Elle a un bon sens des relations humaines et possède un bon esprit d'équipe. Elle fait preuve de méthode, d'un souci du détail, d'une excellente adaptabilité tant émotionnelle que circonstancielle et démontre une bonne résistance au stress. La sécurité des participants étant primordiale, la concentration et l'attention doivent être soutenues lors des cours pratiques.

Période d'inscription : du 30 juin au 7 août 2009

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ (incluant une photocopie de leurs attestations d'études) au plus tard le 7 août 2009 à l'adresse suivante :

**Direction des ressources humaines
École nationale de police du Québec
Concours n^o 0906-05
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4**

emploi@enpq.qc.ca

Nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue. L'École nationale de police du Québec souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c.E-20.1), les minorités visibles, les minorités ethniques et les autochtones. Nous encourageons les membres appartenant à ces groupes à poser leur candidature.

Québec 

POUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : L'École nationale de police du Québec est un organisme public mandataire du gouvernement du Québec. Elle assure la formation policière initiale dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion et offre également un éventail d'environ 80 cours de perfectionnement professionnel. L'ensemble de ses activités de formation génère plus de 9 000 inscriptions annuellement, pour un total d'un peu plus de 640 000 heures/personne de formation. Elle effectue également de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international. L'École est un milieu de travail stimulant où travaillent plus de 300 personnes. Son campus est situé à Nicolet, au Centre-du-Québec. Son bâtiment principal, d'une architecture remarquable datant de 1833, est nouvellement rénové (2001-2004) et reconnu bien culturel par la Commission des biens culturels du Québec.